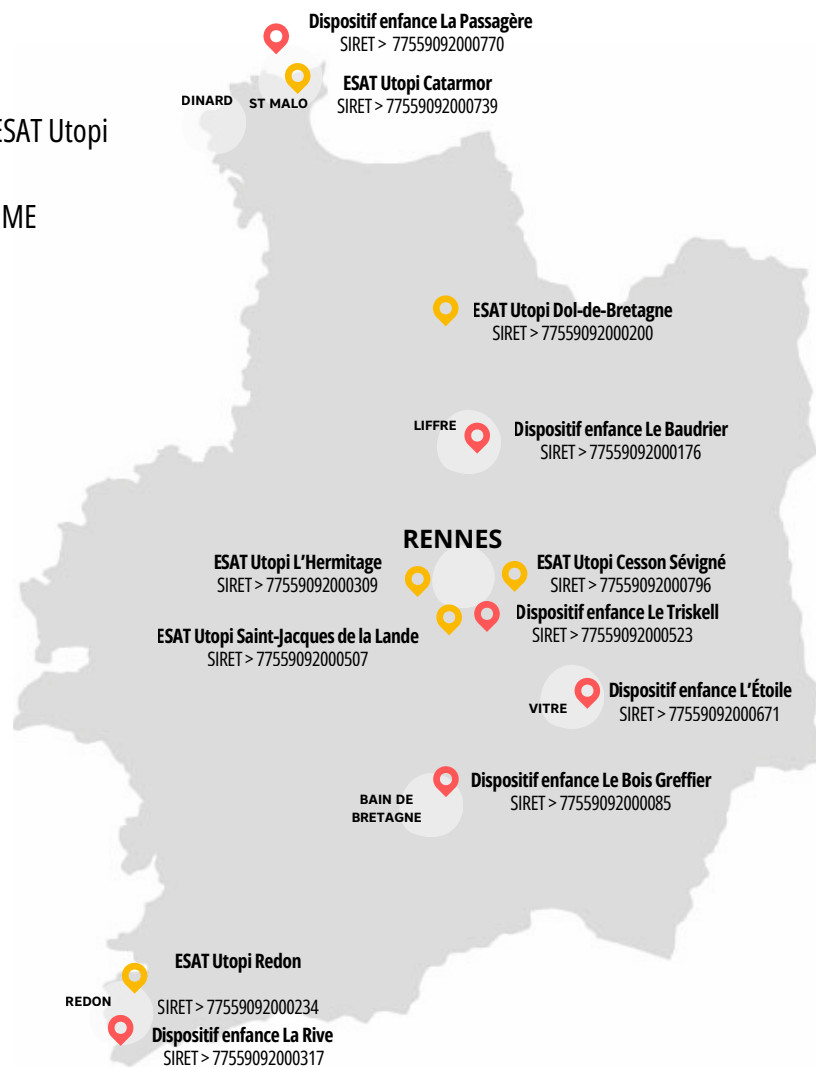


Les établissements qui peuvent recevoir la taxe d'apprentissage

6 ESAT Utopi

6 IME



Chiffres clés :

400 jeunes de plus de 14 ans en IME
1 100 travailleurs en ESAT
3 500 personnes accompagnées par l'Adapei 35
1 700 professionnels

Taxe d'apprentissage 2026

 **Adapei 35**
Les papillons blancs



SOLIDAIRES & PERFORMANTS

“
**Agir pour leur formation
professionnelle grâce à la
taxe d'apprentissage**

Donnez du sens à votre taxe d'apprentissage

En savoir plus sur le site de l'URSSAF =
<https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/cotisations/liste-cotisations/taxe-apprentissage-csa.html>

L'apprentissage permet aux jeunes accompagnés au sein des IME et des ESAT de se professionnaliser. Choisissez l'Adapei 35 pour verser votre taxe d'apprentissage.

Pourquoi choisir l'Adapei 35 ?

Parce que nous préparons durablement les parcours professionnels : au sein de nos IME, nous formons les jeunes à acquérir les compétences nécessaires pour exercer un métier, en ESAT ou en milieu ordinaire.

Parce que nos ESAT «Produit en Utopi» sont ancrés dans le monde du travail actuel : nous développons les compétences, savoir-faire et savoir-être des travailleurs afin de répondre aux exigences des méthodes de production modernes et des entreprises partenaires.



Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

La **taxe d'apprentissage**, aussi appelée CUFPA (Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance), est un impôt obligatoire qui permet de **financer le développement de l'apprentissage** et des filières technologiques et professionnelles sur votre territoire. C'est aussi **la seule taxe pour laquelle vous avez la possibilité de choisir à qui elle sera versée, de façon très précise.**

La **taxe d'apprentissage est la seule contribution fiscale due par les entreprises pour laquelle vous pouvez choisir le bénéficiaire.**

A quoi sert la taxe d'apprentissage que vous versez ?

Au développement et la qualité des formations par le financement de projets ou d'équipements (matériel informatique, équipement de soutien) en lien avec l'apprentissage.

A la création de nouveaux ateliers d'apprentissage pour faire découvrir différents métiers et apprendre les règles de travail tant les savoir-faire et que les savoir-être.

Comment nous verser le solde de taxe d'apprentissage ?

Par le biais de la plateforme de collecte dédiée SOLTéA, en désignant l'un des établissements de notre association.



Vous pouvez également contribuer à la formation des personnes accompagnées en les accueillant comme stagiaires dans votre entreprise à la journée « **Duoday** » ou à la **semaine « PMSMP »** (période de mise en situation en milieu professionnel).

Le calendrier de versement

